



La commission de conciliation en matière d'élaboration de document d'urbanisme Procès-Verbal de la réunion du mercredi 31 janvier 2024

La commission de conciliation s'est réunie le mercredi 31 janvier 2024 à 10 heures à la Préfecture de l'Oise, avec l'aimable présence de M. BOVET, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise, et sous la présidence de M. BOUCHER, Président de la commission de conciliation, afin d'examiner le projet de la révision du Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Chaumont-en-Vexin, objet de la saisine effectuée par le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO), réceptionnée en date du 14 décembre 2023.

Etaient présents:

Personnels de la DDT au titre du secrétariat de la commission :

- ✓ M. DUFRESNOY, responsable du service Aménagement de l'Urbanisme et de l'Environnement
- ✓ Mme CHAMBON, adjointe du responsable du service Aménagement de l'Urbanisme et de l'Environnement
- ✓ M. CLAVIER, responsable du bureau Planification et Organisation Territoriale (observateur)
- M. CARIN, chargé d'études en planification
- ✔ Mme LEGOIX, chargée d'études en planification et secrétariat de la commission

Au titre du collège des élus :

- ✓ M. HEDIN, maire de Saint-Paul
- ✓ M. CHARRIER, maire de Chamant (en visioconférence)
- ✓ M. BOUCHER, maire de Monchy-saint-Eloi
- ✓ M. DEBLOCK, conseiller municipal de Fouquenies
- ✓ M. LEFEVRE, maire de Rainvillers

Au titre du collège des personnalités qualifiées :

- M. MALE, président du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO)
- ✓ M. KASZYNSKI, directeur du CAUE
- ✓ Mme LECLERE, commissaire enquêteur
- M. SAUTJEAU, responsable prospective et évaluation à l'EPFLO

Mme BEN HAMOU et M. MARSEILLE étaient excusés

Les auditionnés étaient Mme LAMARQUE, maire de Chaumont-en-Vexin, et Mme DUSSAUX, vice Présidente du ROSO. Mme le Maire était accompagnée de M. Duvivier, M. Jules et Mme Détrée, et dubureau d'études ARVAL, représenté par M. Thimonier.

En préambule, M. BOUCHER, rappelle l'objet de la commission de conciliation et le cadre des échanges. Elle a pour mission de rechercher un accord entre les parties, par des propositions nouvelles si nécessaire et donc d'éviter un recours immédiat au juge administratif.

Il précise que la commission a été saisie par le ROSO le 14 décembre 2023.

M. BOVET indique que l'État joue un rôle de secrétariat.

M. DUFRESNOY présente un rapide historique du Plan Local de l'Urbanisme (présentation jointe).

1. Intervention du ROSO

Mme Dussaux remercie le Président et expose la saisine du ROSO. Elle rappelle qu'elle n'avait pas connaissance des évolutions du PLU proposées par la commune de Chaumont-en-Vexin depuis l'arrêt du PLU, la saisine se basant sur les avis négatifs rendus par différents services (MRAe, Chambre d'agriculture).

Mme Dussaux indique deux enjeux principaux : la consommation des terres agricoles et naturelles et la protection de la biodiversité – eau – captage d'eau.

2. Intervention des porteurs du PLU

M. Thimonier répond aux questions soulevées dans la saisine et projette un document explicatif (support en pièce jointe). Sur les enjeux liés à la consommation de terre agricole et naturelle, il porte à connaissance les réductions récentes effectuées par la commune, suite aux discussions avec l'État. M. Thimonier précise que la commune a réduit sa consommation de 147 ha à 18,8 ha entre le PLU arreté de 2015 et celui qui sera soumis à l'enquête publique prochainement. Sur les sujets liés à la biodiversité, l'eau et au captage d'eau, il présente une partie des dispositions prises dans le PLU arrêté. Il rappelle les normes et lois auxquelles est soumis ce document et les limites pour l'anticipation que cela soulève.

Après réception de l'avis de l'état, plusieurs échanges ont permis de prendre en compte les remarques et de les lever.

3. Échanges entre les membres de la commission de conciliation

Mme. Dussaux souligne les besoins de faire de la prospective.

Mme Lamarque indique sa volonté et celle du conseil municipal depuis sa prise de fonction de modifier plusieurs points au sein du document pour mieux protéger et préserver la qualité environnementale de la commune. Elle reconnaît que des axes d'amélioration demeurent et est ouverte au dialogue dans les cadres offerts par la loi. Elle cite des actions vertueuses de la commune, efforts qui ne sont pas tous valorisables dans le PLU, et rappelle que la commune est le chef lieu de canton, ce qui justifie une certaine consommation foncière, nuancée par l'ampleur intercommunale de certains projets (gendarmerie, centre social, lycée). La co-existence des deux golfs n'est pas vue comme un problème car ils ciblent des activités différentes.

- M. Malé rappelle que la commune est entourée du pays de Bray, du Vexin Normand : il insiste sur la notion de bassin de vie, échelle à laquelle il faut penser le PLU, dans un aménagement global prenant en compte toutes les dynamiques du bassin de vie. Il considère que la commune de Chaumont appartient au bassin de vie de Gisors.
- M. Malé regrette la temporalité encadrant désormais ce PLU, dont le ScoT devra bientôt partir en révision. Mme Lamarque rappelle que l'exercice a été débuté en 2015, et que la mise en cohérence des documents de planification s'enclenchera avec la parution prochaine du SRADDET révisé, permettant de retrouver de l'ordre entre ces documents.
- M. Boucher demande une précision sur les chiffres de croissance démographique annoncé dans le PLU pour s'assurer de leur solidité.
- M. Thimonier répond que ces chiffres se basent sur les constatations de ces dernières années et des données présentes dans le ScoT, et démontre le caractère raisonnable des chiffres utilisés.
- M. Malé partage son inquiétude sur la thématique de l'eau : 90 % des captages en dehors des normes pour l'Oise, concernant 170 000 personnes, et questionne la pertinence d'un développement économique accroissant une population à qui on ne peut pas offrir une eau de qualité. La prospective doit prendre en compte ces enjeux, M. Malé espère que le SRADDET les traduira.

Concernant les logements sociaux, précision demandée par M. Sautjeau et M. Kaszynski, Mme le Maire indique que la moitié des logements prévus sont des logements aidés, notamment à destination des seniors et des familles divorcées. Plusieurs projets sont en cours. La commune précise qu'elle ne possède plus de friche.

- M. Sautjeau souligne que le rapport triennal à réaliser par la commune conformément à la loi Climat et Résilience va permettre de répondre à certaines interrogations en suspens.
- M. Boucher demande la suite de la procédure pour le PLU. La DDT indique que le document va devoir passer en enquête publique, tel qu'arrêté par la commune mais pouvant être accompagné de documents précisant des évolutions d'ores et déjà prévues par la commune par rapport à son document arrêté, selon le calendrier fixé par la collectivité. Suite au rapport du commissaire enquêteur, des évolutions pourront être apportées avant approbation du document par le conseil municipal.

Proposition de la commission :

Au vu des éléments rapportés ci-dessus, des évolutions actées par la commune de Chaumont-en-Vexin et des justifications fournies à la suite de l'avis de l'État, il est acté à l'unanimité que des réponses ont été apportées aux éléments émis par la saisine de cette commission.

4. Clôture

Pour conclure M. Boucher remercie les membres de l'assemblée pour les échanges cordiaux, qualitatifs et constructifs.

M. Boucher précise que le procès verbal sera versé à l'enquête publique accompagné des pièces fournies par les différentes parties.

Le Président de la commission de conciliation

À Beauvais, le Le responsable du Service Aménagement de l'urbanisme et de l'Environnement

Monsieur Marc DUFRESNOY

Monsieur Alain BOUCHER